

## **Rosen Institute**

## Engagement étique des professionnels de la Méthode Rosen

Les praticiens de travail corporel et les enseignants de mouvement s'engagent à respecter ces règles dans le cadre de leur travail avec les clients du travail corporel ou avec les participants des classes de mouvement.

Pour davantage d'informations concernant le document de référence du professionnel nommé Principes Ethiques, Champ d'Exercice et Code de Déontologie Professionnelle pour le Travail Corporel et le Mouvement de la Méthode Rosen, veuillez contacter l'institut Rosen international à l'adresse mail suivante : info@roseninstitute.net

Tout professionnel de la méthode Rosen s'engage à:

- respecter l'intégrité et l'autonomie des clients ou des élèves de mouvement,
- respecter la dignité et les différences des clients ou des élèves de mouvement,
- protéger la confidentialité et la vie privée,
- mettre à jour ses compétences et ses connaissances,
- travailler de manière déontologique et dans le cadre de la loi en vigueur,
- protéger les clients ou les élèves de mouvements contre toute exploitation ou abus,
- toujours travailler dans l'intérêt de la santé ou du bien-être du client ou de l'élève de mouvement,
- travailler selon ses compétences et sa formation,
- se maintenir en bon état de santé physique et psychologique
- présenter et communiquer des informations et des publicités d'une façon précise et honnête.

Signature	Date	
6		